## Appel à projets – SOUTENIR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE EN WALLONIE – GROUPEMENTS D’AGRICULTEURS EN AGROECOLOGIE (GAA)

## FAQ

1. **La demande doit-elle venir uniquement de la part des agriculteurs ou une structure d’accompagnement peut également proposer un projet s’inscrivant dans une vision agroécologique ?**

Comme inscrit dans le vadémécum, l’appel s’adresse à des Groupements de producteurs, ceux-ci seront en priorité sélectionnés. Si des structures veulent déposer leur candidature, libres à elles mais les groupements seront prioritairement sélectionnés.

1. **A propos de l'animateur, il est demandé dans le formulaire de décrire son expérience : doit-on déjà savoir qui occupera ce poste (si le projet est accepté) ?**

Il est préférable de connaître la personne qui va réaliser le travail pour s’assurer de la compétence de cette personne, qu’elle connait la thématique traitée et qu’elle a une expérience probante en la matière. L’expérience et les personnes déjà en place seront un plus dans la sélection des projets. Si la structure qui encadre prévoit un engagement de personnel à ½ temps, il faudra préciser les qualités et caractéristiques minimum qui seront dans l’offre d’emploi et s’y tenir lors de la sélection.

1. **Concernant le déploiement de l’ISAC (indice de substance active par culture). Pour l’état des lieux des usages de pesticides par les agriculteurs au démarrage et à la fin des différents projets : qui le fait, encadre les agriculteurs (récolte des données de pulvérisation) et valide les résultats (usages, DMA, progrès réalisés…) ?**

Le travail de récolte des données, validation, suivi et analyse des progrès réalisés est effectué par la structure coordinatrice ou la structure d’accompagnement complémentaire présentée lors du dépôt du dossier en accord avec cette structure. Le CRA-W unité sols, eaux et productions intégrées ainsi que l’association CORDER sont à disposition pour expliquer cet indicateur.

1. **Au niveau du nombre minimum requis d’agriculteur. Le nombre minimum de 20 agriculteurs par groupe est-il rédhibitoire ou non ?**

Le nombre de 20 est un chiffre absolu, il peut bien sûr être supérieur mais doit au moins être égal à 20. Si au moment du dépôt du dossier 20 agriculteurs ne sont pas identifiés et que l’organisme s’engage à fournir la liste 3 mois après le projet, ce sera acceptable. Il faudra néanmoins au moins déjà présenter 15 agriculteurs. Etant un critère de sélection, le nombre de points pour ce critère sera lié au nombre d’agriculteurs proposés au moment du dépôt du projet.

1. **Est-ce qu’un agriculteur peut-être dans deux réseaux ?**

Rien n’empêche un agriculteur de participer à deux réseaux, pour autant que ceux-ci concernent des thématiques bien différentes et des territoires qui ne se chevauchent pas (1 projet ciblé sur une zone et un projet ciblé sur une technique par ex) mais le réseau ne devra pas être totalement le même dans ces deux projets différents. S’il y a trop de similitude (>5 agriculteurs similaires entre 2 réseaux), une demande de changement sera faite pour modification dans les 3 mois.

1. **Est-ce qu’une structure peut introduire deux projets ?**

Il est possible sans être recommandé d’introduire deux projets et donc qu’une personne ait un temps plein occupé pour l’animation de deux réseaux et deux projets différents. Il en sera tenu compte lors de l’évaluation des projets par le jury. Etant un appel pour des groupements. 2 groupements peuvent faire appel à une même structure mais une structure qui dépose un projet obtiendra moins de point, et encore moins si elle en dépose deux. Le jury veillera lors de la sélection à avoir une répartition des projets sur le territoire et à avoir une variété de techniques présentées (et de structures accompagnantes).

1. **Qu’entendez-vous par valorisation des résultats ?**

L’objet de la valorisation peut-être entre autres les :

* Réductions observées des emplois d’intrants
* Pratiques innovantes et leurs résultats
* Données techniques : description des pratiques, systèmes, trajectoires d'évolution, résultats techniques ;
* Modalités d'usage des différents leviers…
* Retours d’expériences, trajectoire suivie ;
* Facteurs clés de succès, obstacles / freins rencontrés au cours d’un projet, leviers, besoins, manques identifiés ;
* Performances agronomiques, économiques (rentabilité, valorisations, risque), environnementales, sociales, des pratiques et systèmes d'exploitation ;
* Bilan carbone (faibles émissions, stockage de carbone) et énergétique, réduction des émissions d’ammoniac ;
* Meilleure adaptation et résilience face au changement climatique (épisodes de sécheresse, pluies intenses, apparition de nouveaux ravageurs / maladies, système optimisé par rapport aux nouvelles conditions climatiques ...) ;
* Données organisationnelles et sociologiques : apport et dynamiques de groupes, gestion de l'innovation et risques associés, mise en œuvre du projet, interventions extérieures, type d'accompagnement…

Et peut se faire sous forme de fiches techniques, de brochures, de pages internet, de vidéos, de colloques, de conférences…

Cette valorisation pourra se faire par votre propre canal et par la mise en ligne sur la plateforme terrae.be

1. **Est-ce que des agriculteurs flamands peuvent être impliqués au sein de mon GAA ?**

Oui, s’ils sont basés et actifs en Wallonie

1. **Est-ce que des agriculteurs qui n’ont pas ou plus de numéro de producteurs peuvent participer à mon GAA ?**

Oui mais ne seront pas comptés dans le cadre des 20 agriculteurs « actifs ».

1. **Est-ce que les phytos peuvent être utilisés en Agroécologie ?**

Un des objectifs de l’agroécologie est de pouvoir cultiver sans phyto et de pouvoir s’appuyer sur la nature pour préserver le sol, l’air, l’eau, la biodiversité. Différents leviers sont à prendre en compte pour parvenir à réduire puis se passer des phytos. Ce plan de transition n’a pas vocation à définir qui est agroécologique mais d’accompagner les fermes vers une transition agroécologique. Si des phytos sont employés, l’objectif est de montrer au travers des techniques mises en œuvre les réductions obtenues. Des objectifs de réduction devront être fixés dans le cadre du projet.

1. **Vous demandez un diagnostic agroécologique au temps t0. Quelle méthode utiliser ?**

En attente du référentiel agroécologique qui sera réalisé par marché public et validé par la plus grande majorité des partenaires du monde agricoles et du monde associatif, il est proposé d’utiliser le meilleur outil pertinent selon la thématique visée, ISAC si grande culture, si élevage, DECIDE, si biodiversité l’outil développé par Natagriwal complété par tout outil permettant d’avoir une idée la plus précise possible du diagnostic des fermes suivies. Le diagnostic ne doit pas être poussé sur toute la ferme mais orienté sur la réduction d’intrants et les thématiques traitées.

1. **Est-ce qu’un groupement peut s’associer à deux structures et décider de répartir le financement entre les deux structures ?**

Oui, deux voire davantage de structures peuvent être sélectionnées par un groupement et donc s’associer pour accompagner ce groupe de 20 agriculteurs mais le ½ ETP devra être réparti entre les différentes structures.

1. **Est-ce qu’il est prévu une labélisation des agriculteurs en Agroécologie dans cet appel à projet ?**

NON, Il n’est pas prévu de labéliser les agriculteurs en chemin comme étant des agriculteurs en Agroécologie. L’objectif de cet appel à projet est de réaliser de la recherche participative et d’aider les agriculteurs à tester de nouvelles pratiques en commun accompagné d’un expert pour éviter les écueils et de pouvoir travailler en réseau.

1. **Quel est le rôle des autres structures partenaires du projet ?**

Les autres structures partenaires, sont les structures qui viennent en appui au coordinateur/animateur pour un sujet ou point particulier du projet et qui sont ou ne sont pas financées dans le cadre du ½ ETP prévu dans le projet.

1. **Qu’est-ce qu’un territoire cohérent pour le projet ?**

Le territoire cohérent dépend de différents paramètres, dont la répartition de l’atelier visé, la densité d’agriculteurs dans une région, la thématique traitée. Il n’est donc pas possible de définir une surface minimum ou maximum.

1. **Au point 1.1 et 1.2 : l’animateur est-il la personne de contact/ référence pour le dossier chez vous ou la seule RH admises au dossier ? ou encore la Direction de notre structure par exemple ? L’animateur doit-il faire partie de la structure d’accompagnement ?**

L’animateur ou coordinateur est bien la personne de référence pour le projet. Rien n’empêche qu’il y ait plusieurs personnes sur le projet. Alors mentionner ceci dans le point 1.3. et/ou 1.4 selon le fait que c’est la même structure ou non. En expliquant bien le fonctionnement et les compétences des différents intervenants.

1. **Est-ce que les** **trois sommes doivent être identiques chaque année, ou une enveloppe pour 3 ans (par exemple 30.000, 50.000 puis 40000€) ?**

Rien n’est précisé dans le vadémécum donc, vous pouvez préciser dans le dossier une répartition budgétaire adaptée cohérente par rapport au projet suffisamment équilibrée sur le 3 ans.

1. **Faut-il présenter un plan d’action/budget prévisionnel ? Il n’y a rien dans le formulaire ou dans les annexes ?**

Il y a la nécessité de présenter le plan d’action. Le budget prévisionnel peut aussi bien sûr être présenté et permettra d’éviter les écueils après le projet.

1. **Pourquoi insister sur la lutte biologique dans les objectifs du projet au début ?**

La réduction des intrants et spécifiquement des phytos est un point très important de l’appel à projet.

1. **Question “1.5. Identification du groupement et des exploitations agricoles”, tableau: que signifie OTE? “Filières / Différentes OTE”**

OTE = Orientation technico économique – Grandes cultures, bovins laitiers, bovins viandeux, bovins mixtes, culture et bovins…

1. **Le modèle d’une fiche est-il déjà disponible ? “2.5 un délivrable dit de valorisation sur une pratique remarquable du projet agroécologique sous la forme de fiche dont les modèles seront mis à disposition auprès des GAA. Une charte graphique globale sera fournie”.**

La charte graphique est en cours de développement dans le cadre du projet Terrae (réseau de ferme et plateforme Terrae.be porté par Greenotec, Fourrages Mieux, Natagriwal et le CRA-W)

1. **Quel est le budget disponible ?**

Le budget disponible est bien celui mentionné dans le vadémécum et non sur le site internet et est de 120.000€/3 ans.

1. **Est-ce que les maraichers sont éligibles ?**

Oui, selon le type de projet proposés et la cohérence d’échanges possibles.

1. **Devons-nous justifier les aides de minimis déjà reçues pour tous les agriculteurs participant au projet ou juste les aides reçues par les structures accompagnantes ?**

Les aides de Minimis sont mentionnées uniquement pour les structures d’accompagnement qui sont des entreprises privée…

1. **Est-ce que le ½ ETP peut être diminué à 2 voire 1 jour /semaine pour garder suffisamment de frais d’actions (essais, échanges, mise en commun de matériel…) dans l’enveloppe de 120 000 euros ?**

Un accompagnement doit être suffisant pour prévoir une dynamique de groupe, l’aide à la mise en place de conseils techniques, le suivi, le diagnostic… C’est peut-être possible de réduire à 2/5 mais 1/5 semble vraiment trop faible vu l’ampleur du projet annoncé.

1. **Les agriculteurs motivés par l'appel d'offre sont tous orientés vers une réduction d'intrants mais certains ont des attentes plus spécifiques, un intérêt plus marqué sur un domaine précis. Ainsi, les sujets d'intérêt sont :**

**- l'autonomie fourragère avec une volonté de maintenir le stock fourrager avec un climat changeant et d'essayer de nouvelles cultures (saule fourrager, sorgho monocoupe, silphie...),**

**- la réduction du travail du sol et de semis direct,**

**- les nouvelles cultures : caméline, tournesol, colza et la possibilité de les transformer (huile)**

**- fertilisation (technique du bokashi ou BRF Bois raméal fragmenté)**

**- réduction des produits phytosanitaires**

**Cela implique que par sous thématique traitée, il n'y aura pas toujours 20 agriculteurs. Y a-t-il une taille critique de groupe d'agriculteurs ? Combien faut-il d'agriculteurs intéressés par la même sous thématique ? Sachant que les sujets mis sur la table avec les agriculteurs du GAA pourront être ouverts à d'autres agriculteurs du territoire.**

Il est nécessaire de réaliser un accompagnement cohérent vers la transition des 20 agriculteurs. L’accompagnement doit être suffisamment homogène entre les différents agriculteurs du groupement. Tout ce qui est proposés, ce sont sans doute des leviers différents qui peuvent être proposés pour améliorer la fertilité des sols et réduire les phytos vers une transition agroécologique. Il faut en tout cas que les agriculteurs partagent une même volonté d’échanges. Travailler vers une amélioration de la fertilité du sol en réduisant les phytos par exemple. L’autonomie fourragère est un volet assez différent mais il peut aussi mener à une amélioration de la fertilité des sols quand des haies ou l’agroforesterie est mise en œuvre.